

Module optionnel

Titre de module	Construction d'une aire de jeux, sécurité, soins/entretien	Code	EP-W25
Conditions	Se base sur les chapitres 3 à 6 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC 1 ^{re} année d'apprentissage «toutes orientations» et les chapitres 3 à 7 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC 2 ^e et 3 ^e années d'apprentissage orientation «paysagisme». Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel: Modules EP-G1 «Connaissance et utilisation des plantes», EP-G2 «Technique paysagisme», EP-G3 «Entretien des espaces verts» et EP-G4 «Organisation du travail en paysagisme».		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module installent des équipements de jeux selon les plans fournis et maîtrisent les différentes étapes de la réalisation. Selon les sites, ils appliquent les principes de sécurité essentiels dans le domaine de l'aménagement d'aires de jeux et de leur entretien. Ils organisent et exécutent conformément à la norme les travaux d'entretien/d'inspection simples d'aires de jeux.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 60 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer les principes des conditions-cadres légales ainsi que l'importance des mesures de sécurité techniques (normes). 2. Expliquer les principes des règles de l'art de la construction dans l'aménagement d'aires de jeux, la partie générale de la norme SN EN 1176 «Aires de jeux» ainsi que les normes et directives de même type. 3. Expliquer les concepts de la norme SN EN 1176 intéressant l'horticulture et les utiliser dans différentes situations. 4. Conseiller les clients, enregistrer leurs demandes et les transmettre au supérieur hiérarchique pour traitement. 5. Décrire et comparer différents types de réalisation d'aires de jeux. 6. Expliquer dans les grandes lignes l'importance des espaces de jeux dans l'environnement urbain. 7. Utiliser des plantes spécifiques pour l'aménagement de l'aire de jeux et formuler des recommandations pour haies, clôtures, portails, bordures et accès. 8. Installer les équipements de jeux conformément aux indications du constructeur/aux plans et évaluer la réalisation. Réaliser dans les règles de l'art divers éléments pour la zone de jeux (bacs à sable, murs d'enrochement, tuyaux, arbres abattus, eau etc.). 9. Comparer en termes de fonctionnalité l'utilisation et la fonction de différents systèmes de protection contre les chutes et de matériaux, calculer la hauteur de chute des équipements puis les dimensions des systèmes de protection requis et les réaliser. 10. Selon les sites, concevoir l'organisation des inspections et travaux d'entretien (sauf inspection principale) des aires de jeux et les exécuter conformément à la norme SN EN 1176-7. 11. Évaluer l'état des équipements de jeux et de leur environnement, formuler des objectifs d'entretien, définir et exécuter les mesures d'entretien correspondantes. 12. Exposer au supérieur hiérarchique les enseignements résultant de l'entretien et formuler des recommandations. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	40
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Admission à passer l'examen de fin de module: Assiduité aux cours > 90 %. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence. Attestation «Agent de sécurité sur les aires de jeux» du bpa après avoir assisté à une journée de cours supplémentaire sous l'égide de l'USSP/bpa.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans